



Envoi au contrôle de légalité le : 12 avril 2024

Publication électronique le : 12 avril 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 25 MARS 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie RIGAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Evelyne NACHEL, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN.

Absent(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES DE RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL, TERRITORIAL ET LOCAL
ET SAISONS CULTURELLES INTERCOMMUNALES**

(N°2024-135)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 11/03/2024 ;

Mesdames Blandine DRAIN et Sylvie MEYFROIDT ainsi que Messieurs Laurent DUPORGE, Pierre GEORGET et Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Mesdames Valérie CUVILLIER, Emmanuelle LEVEUGLE, Maïté MULOT-FRISCOURT, Sophie WAROT-LEMAIRE, ainsi que Messieurs Bruno COUSEIN, René HOCQ, Daniel MACIEJASZ, Etienne PERIN, et Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Bertrand PETIT, intéressé à l'affaire et invité, n'a pas pris part au débat.

Article 1 :

D'attribuer 3 subventions aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC), dont le Département est membre : le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9/9 Bis Métaphone, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe 1 et pour un montant total de 2 774 980 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer 5 subventions au titre des centres culturels de rayonnement départemental aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe 1, pour un montant total de 1 567 000 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer 10 subventions au titre des centres culturels de rayonnement territorial aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe 1, pour un montant total de 831 000 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 13 structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 29 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 9 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
--

(Adopté)

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Mesdames Carole DUBOIS, Mireille HINGREZ-CEREDA, Zohra OUAGUEF et Emmanuelle LAPOUILLE ainsi que Messieurs Claude BACHELET, François LEMAIRE, Ludovic LOQUET, Frédéric MELCHIOR, Etienne PERIN et Marc SARPAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Article 5 :

D'attribuer 20 subventions au titre des centres culturels de rayonnement local aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe 1, pour un montant total de 329 500 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer 8 subventions au titre des saisons culturelles intercommunales aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau en annexe 1, pour un montant total de 198 000 €, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 13 structures culturelles relevant du droit privé, les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 28 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Contre : 0 voix Abstention : 10 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrit) Absents sans délégation de vote : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)</p>

(Adopté)

Article 8 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 5 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-314B06	6568/93314	Louvre Lens	1 249 000,00	1 248 980,00
C03-314A01	6568/93314	La Coupole d'Helfaut	1 126 000,00	1 126 000,00
C03-311B05	657381/93311	Structures à label national	550 000,00	550 000,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles-droit privé	745 000,00	420 000,00
C03-311I03	657348/93311	Centres culturels - Actions culturelles - Communes	228 000,00	178 000,00
C03-311I03	657358/93311	Centres culturels - Actions culturelles -Interco	50 000,00	50 000,00
C03-311I03	657381/93311	Centres culturels - Actions culturelles -EPCC	135 000,00	135 000,00
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	180 770,00	114 000,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	73 500,00
C03-311E01	657358/93311	Saison Culturelle Départementale	226 230,00	198 000,00
C03-311B05	65748/93311	Structures à label national	1 442 000,00	1 417 000,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	48 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	205 000,00	142 000,00

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 25 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

1. EPCC dont le Département est membre

SOUS PROGRAMME 314B06	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
6568/93314	1 249 000 €	1 249 000 €	1 248 980 €	20 €	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
MUSEE DU LOUVRE, LENS	MUSEE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	1 248 980 €	1 248 980 €	6,97%	17 925 786 €	Répartition du reste à financer hors recettes propres : Etat : 300 000 € CR Hauts-de-France : 9 991 840 € CALL : 1 248 980 € Mécénat : 550 000 € Politique de la ville : 154 000 €	1 248 980 €	OBJET DE LA DEMANDE : Etablissement Public de Coopération Culturelle autonome par rapport au musée du Louvre avec qui il a une convention scientifique et culturelle, le Louvre Lens a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice en 2023 : Mme Annabelle TENEZE. pour 2024/2025 deux expositions sont prévues : "Les mondes souterrains" (du 22 mars au 22 juillet 2024) et "Exils" du 25 septembre 2024 au 20 janvier 2025. L'année 2024 verra également un nouvel aménagement de la galerie du temps. En 2023, la fréquentation s'établit à 555 607 visiteurs grâce ,notamment à l'exposition "animaux fantastiques". Inscrit dans son territoire, le Louvre Lens poursuit ses partenariats avec ALL, la Mission Bassin Minier, les établissements scolaires de tout niveau, les structures du champs social, pôle emploi, Artoiscope, oue encore les centres culturels du Bassin Minier... RESPECT DES CRITÈRES : Rayonnement départemental, régional et national avérés, équipes et prestations professionnelles reconnues, politique tarifaire accessible, travail avec les publics envers lesquels le Département a une responsabilité particulière ALERTE : Situation financière 2025 de la structure annoncée en tension (déficit) avec un effet de ciseaux déjà identifié mais dont les effets sont sont d'ores et déjà amorcés.

1 248 980 €

SOUS PROGRAMME 314A01	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
6568/93314	1 126 000 €	1 126 000 €	1 126 000 €	- €	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2024	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LA COUPOLE, HELFAUT	MUSEE	AUDOMAROIS / DEPARTEMENT	1 126 000 €	1 126 000 €	42,42%	2 654 340 €	CAPSO : 200 000 €	1 126 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Après un 25ème anniversaire et les 10 ans du planétarium en 2022 qui ont vu La Coupole retrouver ses chiffres de fréquentation d'avant-Covid avec près de 120 000 visiteurs uniques, l'année 2023 fait mieux encore et cloture à près de 150 000 visiteurs. L'EPCC créé à l'initiative du Département du Pas-de-Calais en partenariat avec la CAPSO poursuit son oeuvre de promotion de la culture scientifique à travers le planétarium 3D et sa mission d'intérêt général à travers le centre d'histoire et de mémoire. 2024 verra notamment le nouveau système de visite en réalité virtuelle mis en place et la parution du livre du Train de Loos. RESPECT DES CRITÈRES : Rayonnement départemental et régional avéré, équipes et prestations professionnelles, politique tarifaire accessible, travail avec les publics envers lesquels le Département a une responsabilité particulière. ALERTE : Si la fréquentation est répartie à la hausse, l'équilibre économique de l'EPCC serait facilité par la recherche de nouveaux cofinanceurs.

1 126 000 €

SOUS PROGRAMME 311B05	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(EPCC) 657381/93311	550 000 €	550 000 €	400 000 €	150 000 €	72,73%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2024	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE 9/9 BIS METAPHONE	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	400 000 €	400 000 €	13,31%	3 005 600 €	Etat : 50 000 € CR Hauts-de-France : 125 000 € CLEA : 153 600 € CAHC : 1 906 000 €	400 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Subvention annuelle de fonctionnement. Le projet global du 9/9 bis repose sur l'éducation musicale/patrimoniaire et la médiation ; ces axes déterminants sont les pivots du projet. Le 9/9 bis, ancien carreau de fosse doit rayonner et contribuer à l'expérience sensible des arts. La nouvelle direction donne une nouvelle orientation et restructure une équipe qui était en souffrance. Une ambition nouvelle et plus moderne est portée par la nouvelle directrice, une ouverture plus forte aux différentes disciplines artistiques notamment les arts plastiques. le 9/9 bis travaille avec tous les publics, le jeune public, les publics scolaires et les publics éloignés du champ culturel. Il est également porteur du CLEA. RESPECT DES CRITÈRES : Travail de territoire mené et vrai outil de rayonnement culturel sur le territoire. 602 434 € de budget de diffusion artistique, 30 000 € de coproduction, 150 600 € du budget de médiation culturelle, travail d'accompagnement des groupes locaux et projets patrimoniaux.

400 000 €

2. Centres culturels de rayonnement départemental bénéficiant d'un label d'Etat

SOUS PROGRAMME 311B05	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(droit privé) 65748/93311	1 442 000	1 442 000	1 417 000	25 000,00 €	100%
(EPCC) 657381/93311	550 000 €	150 000 €	150 000	- €	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2024	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL - COMEDIE DE BETHUNE	PLURI- DISCIPLINAIRE	ARTOIS / DEPARTEMENT	375 000 €	375 000 €	11,50%	3 260 195 €	Etat : 1 330 720 € CR Hauts-de-France : 780 000 € CABBALR : 615 000 €	350 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La Comédie de Béthune fait partie des 38 centres dramatiques nationaux (CDN) labélisés par le ministère de la culture et répartis sur l'ensemble du territoire national (2 en Région). Etablissements emblématiques de la politique de décentralisation dramatique conduite par l'Etat depuis près de quatre-vingt ans ces structures de création, de production et de diffusion sont dirigées par un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral et sont des outils majeurs et structurants pour la conception, la fabrication et la production des œuvres théâtrales, dans un esprit d'ouverture et de partage auprès du public le plus large. Malgré une année budgétaire difficile qui a impacté la mise en place du projet de Cédric Goummelon nouvellement arrivé sur le territoire, la Comédie a su déployer de nombreux projets, augmenter sa fréquentation, accompagner plusieurs artistes émergents grâce à son projet d'incubateur. Elle répond à ses missions de CDN. Les objectifs généraux pour cette année 2024 seront de poursuivre à la fois l'ancrage avec le travail auprès des publics, d'approfondir et de consolider les liens avec le territoire et à la fois de favoriser le rayonnement national, que la Comédie de Béthune soit un lieu de référence pour la création et la production artistique en France tout en adaptant les conditions budgétaires. A noter également l'accueil régulier des personnes en situation de handicap mental et ponctuellement du public malentendant avec des adaptations de spectacles en LSF par exemple. Un plan de formation du personnel est mis en place.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : CPO 2021/2023, Budget artistique 1 000 000 € / Budget coproduction : 101 310 € / Budget médiation : 96 210 € / artistes associés à la vie du théâtre tels que Baptiste Amann, Lisa Guez, Tommy Milliot, Thomas Piasecki, Tiphaine Raffier, Jean-François Sivadier et Louise Vignaud.</p> <p>ALERTE : La Comédie a traversé une période difficile en 2023 suite à des problèmes budgétaires structurels indépendants des choix de l'équipe en place. L'ensemble des partenaires ayant répondu présent, les conséquences sont limitées mais restent réelles pour la saison 23/24 : baisse du nombre de spectacles programmés, interruption de l'exploitation du studio-théâtre l'hiver, moins d'équipes invitées en résidence. Le bâtiment datant de 1999 montre des signes de fragilité et de vétusté et nécessiterait une réflexion conjointe avec la CABBALR (propriétaire). Volonté dès 2024 d'un réaménagement du hall et d'un renouvellement de la signalétique pour le public.</p>
LE TANDEM / HIPPODROME DE DOUAI - THEATRE D'ARRAS, SCENE NATIONALE	PLURI- DISCIPLINAIRE	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	240 000 €	240 000 €	5,69%	4 215 483 €	Etat : 867 926,00 € CR Hauts-de-France : 1 135 000 € Département du Nord : 135 000 € Arras : 650 000 € Douai : 650 000 € Autres : 20 175 €	240 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La Scène Nationale propose chaque saison une programmation dense (54 spectacles programmés, 135 levers de rideaux) et éclectique résolument tournée vers les écritures contemporaines, avec une représentation des grands courants artistiques de la scène européenne et internationale (30 % d'artistes internationaux par saison). La saison 2023/2024 sera marquée par une ouverture aux arts visuels et aux formes hybrides ; le Tandem faisant partie des 12 scènes nationales engagées dans le projet CURA. Le Tandem renoue avec un taux de fréquentation quasi identique à celui enregistré pour la saison 2018/2019. En 2022/2023, 26 492 spectateurs ont fréquenté la scène nationale soit un taux de remplissage de 81%.</p> <p>Le Tandem s'adresse à tous les publics avec une attention particulière au jeune public. Les propositions dédiées représentent désormais la moitié des propositions de la saison. 36% du public du Tandem a moins de 26 ans en 2022/2023. L'action culturelle quant à elle se concentre sur les publics issus des champs scolaires et sociaux. La part de public accompagnée par le service des relations publiques représente 43% du public présent dans les salles. Les propositions de décentralisations concourent à l'élargissement des publics et permettent de faire le lien avec les publics des territoires ruraux avoisinants.</p> <p>RESPECT DES CRITERES : CPO 2020/2023 échue en cours de renouvellement, Budget artistique total 1 937 245 € (2022) avec 15 spectacles coproduits dont 4 compagnies régionales (288 000 € en 2022), 4 préachats (hors spectacles coproduits) dont 1 compagnie régionale : 63 688€, 8 résidences. Montant médiation : 89 988 € (2022). Montant actions liées à la décentralisation : 103 044 € avec 5 spectacles programmés 17 fois.</p> <p>ALERTE : Le budget disponible pour l'activité a connu une baisse de 239 016 € entre 2019 et 2024. Les principales répercussions sont une baisse du nombre de spectacles programmés 63 en 2018/2019 contre 46 en 2023/2024 et une baisse des coproductions (10 000 € inscrits au BP 2023). Le Tandem n'est toujours pas ancré sur son territoire d'implantation malgré les partenariats engagés avec les acteurs locaux (Musique en roue libre, Bruit de couloir, l'Envol...) à la demande de la ville d'Arras suite à la crise COVID. La formule proposée pour l'activité décentralisée n'est toujours pas satisfaisante. Alerte batimentaire sur les deux sites.</p>

LE CHANNEL, SCENE NATIONALE DE CALAIS	PLURI-DISCIPLINAIRE	CALAISIS / DEPARTEMENT	448 000 €	448 000 €	14,65%	3 058 723 €	Etat : 701 602 € CR Hauts-de-France : 702 742 € Calais : 881 489 €	448 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Le Channel, scène nationale de Calais, propose à l'année une programmation aux disciplines variées, dans un souci d'accessibilité. Son activité repose sur les trois axes d'un équipement labellisé : production et diffusion dans les champs de la création artistique, notamment régionale, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs. Au-delà de ces propositions payantes, des rendez-vous gratuits et dans l'espace public émaillent la saison pour renouveler les façons d'accueillir, en lien avec la librairie et le restaurant notamment, et pour mettre en avant les partenaires du lieu.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : CPO 2020/2023 échue en cours de renouvellement, Budget artistique total de 1 181 556 €. Pas de coproduction. Montant de la médiation 155 241 € Maintien d'une partie des résidences, ouverture aux publics prioritaires du Département (898 collégiens accueillis en 2023), ouverture aux pratiques amateurs avec le projet "Fabbrika", des ateliers de cirque, danse et théâtre en collège et lycée, des actions de valorisation de la littérature, des liens entre art et gastronomie, des dispositifs artistiques structurés qui forment à la création (<i>Les 30 min chrono</i>), qui abordent des sujets sociétaux contemporains et invitent au débat "les journées sans tabou". Les partenaires : SOS village, l'IME, l'Unité Educative d'Accueil de Jour, Uis-Cité, la MDS, la Vie Active, l'AFAPEL...</p> <p>ALERTE : Depuis 2022, plus de budget alloué aux coproductions et des accueils en résidence réduits à un accueil à minima expliqués par le Channel comme une résultante de la baisse de subvention de la ville de Calais. En 2024, une seule production (contre deux en 2023) de <i>La fabbrica</i> dont le principe est qu'elle soit co-elaborée avec des personnes amateurs. Baisse du budget artistique. 2024 marquera le processus de recrutement d'une nouvelle direction devant aboutir pour le début 2025.</p>
CULTURE COMMUNE, SCENE NATIONALE DU BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN / DEPARTEMENT	379 000 €	379 000 €	17,52%	2 162 760 €	Etat : 522 859 € CR Hauts-de-France : 604 406 € CALL/ CABBALR : 388 547 €	379 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Programme annuel 2024, fonctionnement et activités artistiques et culturelles de la Scène nationale. Culture commune, scène nationale du bassin minier sans lieu de diffusion (programmation en décentralisation), elle propose à l'année une programmation éclectique et accessible à destination des publics du territoire. Son activité repose sur les trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, notamment régionale, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs. La structure a subi une forte baisse de subvention de la part de la CABBLR en 22 et 23 qui se maintient encore cette année. La scène nationale va rencontrer le nouveau DAC de la CABBLR bientôt. La Scène nationale est en pleine réécriture de sa CPO. Les réunions se termineront fin avril 24. Une évolution en profondeur du projet de la scène nationale est souhaitable. La structure développe des temps d'échange et de laboratoire sur les problématiques et les enjeux du territoire.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : CPO 2020/2023 échue en cours de renouvellement, 684 505€ du budget de programmation artistique, soutien aux compagnies régionales et nationales avec 920 00€ d'apport en coproduction / temps forts sur le territoire de la CALL/CABBLR / accueil en résidence et projets d'actions culturelles autour des diffusions de spectacles. 48 spectacles diffusés. Partenariats avec les structures du territoire notamment sur les temps forts de festival, mais la structure peine à renouveler les communes et les structures partenaires.</p> <p>ALERTE : A 30% du budget global, le budget artistique atteint un taux inquiétant. Les différentes crises semblent l'expliquer, à voir dans les années futures comment cela s'inverse. La convention pluriannuelle d'objectifs devra être l'occasion de préciser le projet de la structure.</p>
EPCC SPECTACLE VIVANT AUDOMAROIS_LA BARCAROLLE	PLURI-DISCIPLINAIRE	AUDOMAROIS / DEPARTEMENT	150 000 €	150 000 €	5,53%	2 711 000 €	Etat : 85 000 € CR Hauts-de-France : 400 000 € CAPSO : 1 500 000 € Saint-Omer : 400 000 € Mécénat : 15 000 €	150 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'EPCC La Barcarolle, « Scène conventionnée d'intérêt national » depuis 2018, pour la musique et la danse. assume un rôle majeur pour le développement culturel du territoire. Arrivée fin décembre 2023 de la Région en tant que nouveau membre de l'EPCC, en plus de la ville de Saint-Omer et de la CAPSO. La programmation, l'action de ses artistes associés (Bruno Benne, La Manivelle théâtre, Les Lunaisiens) et l'intense dynamique d'éducation artistique et culturelle (via le conservatoire de la CAPSO, le réseau de lecture publique), lui permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Audomarois. Malgré une programmation exigeante et éclectique sur ses différents sites et avec les structures culturelles partenaires, le renouvellement de son conventionnement d'Etat est une année de plus en phase d'ajustement. Le Département devra porter un regard attentif à cette structure importante pour son territoire et l'accompagner dans le renouvellement du partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 548 215 € de budget artistique. 40 000 € de coproductions et 18 305 € de pré-achats. Les artistes associés : La Manivelle théâtre, Les Lunaisiens, Bruno Benne/Cie Beaux-Champs. Actions culturelles qui se construisent aussi à partir de partenariats solides avec le Conservatoire de la CAPSO, avec le Gymnase de Roubaix et le Lycée Ribot, avec l'association de médiateur culturelle "La Comédie de l'Aa". Ajout d'un agent à mi-temps pour le service médiation, en plus des deux agents en poste. Une politique partenariale dynamique, forte de la coordination du service culturel de la CAPSO. Des scènes ouvertes aux pratiques en amateur, un soutien aux jeunes artistes et compagnies émergentes, organisation des concours des "Lendemain qui dansent". Deux productions 2023 : Ma terra Bella et Tourbillons, production accompagné à Avignon en juillet. 40 représentations décentralisées,</p> <p>ALERTE : Baisse du budget artistique car charges bâtimentaires en forte hausse, remise au normes du Moulin à café, en attente d'un effort financier porté par la ville de Saint-Omer. Le festival de Jazz, temps fort musical de la Barcarolle, représente près d'1/3 du budget artistique prévisionnel 2024. La salle Balavoine (Arques) est fermée depuis les inondations de novembre : perte en matériel scénique (son et lumière), annulation ou délocalisation de certains spectacles, système de ventilation et portes coupe-feu inexploitable. Renouvellement de la CPO en attente du côté de la DRAC. Départ à la retraite à moyen terme de la directrice.</p>

5 demandes

Privé	1 417 000 €
EPCC	150 000 €
TOTAL	1 567 000 €

3. Centres culturels de rayonnement territorial

SOUS PROGRAMME 311I03	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Droit privé) 65748/93311	745 000 €	745 000 €	420 000 €	325 000 €	56,38%
(Communes) 657348/93311	283 000 €	228 000 €	178 000 €	50 000 €	82%
(EPCI) 657358 / 93311	50 000 €	50 000 €	50 000 €	- €	100%
(EPCC) 657381/93311	135 000 €	135 000 €	135 000 €	- €	100%

SOUS PROGRAMME 313B02	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
Droit de Cité (Droit privé) 65748/93313	350 000 €	350 000 €	48 000 €	302 000 €	13,71%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2023	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
CIRQU'EN CAVALE	CIRQUE	ARTOIS	55 000 €	62 000 €	12,03%	515 436 €	Etat : 40 607 € CR Hauts-de-France : 52 020 € 7 Vallées Comm : 9 950 € CABBALR : 48 000 € Calonne-Ricourt et St Pol : 13 000 € CAF : 20 100 €	55 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Structure associative à l'action protéiforme et départementale, Cirqu'en cavale s'inscrit tout autant dans la filière des arts du cirque que dans le développement du territoire. Outre son implantation au sein de la CABBALR, l'association poursuit le développement du cirque en territoire rural (Ternois, 7 Vallées). Cirqu'en cavale a également développé un espace de vie social soutenu par la CAF. Première en France, la structure affirme ici sa capacité à être à la fois structure de proximité avec une politique inclusive forte tout en accompagnant l'émergence artistique au niveau départemental. Structure importante pour les compagnies de la région, elle offre aux artistes un point d'ancrage dans le département du Pas-de-Calais. Enfin, l'association est également une école de cirque qui est la seule au niveau départemental à proposer un enseignement qualifié avec 3 titulaires du diplôme d'Etat au sein de l'équipe. Le partenariat avec le conservatoire communautaire se consolide avec les enseignements danse et musique. RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 93 291 € / Coproduction et pré-achat : 14 700 € / Médiation : 96 422 €.
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE POUR LABANQUE	ARTS PLASTIQUES	ARTOIS	50 000 €	80 000 €	6,91%	1 158 000 €	CR Hauts-de-France : 40 000 € CABBALR : 1 031 000 €	50 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Labanque, équipement culturel de la Communauté d'agglomération de Béthune- Bruay, Artois Lys Romane, a pour mission de produire et diffuser des œuvres dans le domaine des arts visuels. La programmation dans les murs s'organiserait désormais autour d'une exposition d'un artiste d'envergure nationale, voire internationale sur une temporalité de 2 ans avec des résonances hors les murs. En 2024, c'est l'artiste Kijno qui sera à l'honneur avec une rétrospective principale au sein de la structure et des expositions complémentaires (Maison de la Poésie, Comédie de Béthune, Cité des Electriciens, Chapelle St Pryn...). S'ajoute à cela la programmation de 2 expositions annuelles. L'irrigation du territoire est d'ailleurs assurée par des résidences longues d'artistes réparties sur l'ensemble du territoire de la CABBALR. Le projet de médiation repensé il y a 3 ans continue d'évoluer avec une place importante donnée au public familial et à la pratique artistique en amateur. L'axe de la petite enfance reste un axe fort du service de médiation qui s'est d'ailleurs affirmé avec l'expérience de l'accueil des 2 stations bébés mobiles. A noter également une vraie prise en compte du territoire et de ses acteurs ainsi que des expérimentations qui en font une force dans l'adaptation du projet. RESPECT DES CRITÈRES : Labanque poursuit le développement de ses actions : 3 expositions (1 en diffusion, 2 en production), un artiste en résidence, une commande artistique hors les-murs, une programmation culturelle à Labanque et dans les communes, l'accueil des publics individuels et des groupes, la mise en œuvre d'actions spécifiques à la Petite Enfance, près de 2 000 heures de médiation, fréquentation de plus de 22 000 personnes
ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS	PLURI- DISCIPLINAIRE	BOULONNAIS	55 000 €	55 000 €	10,34%	532 000 €	Etat : 7 000 € CR Hauts-de-France : 28 400 € Saint-Martin-Boulogne : 377 000 €	55 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au centre culturel à rayonnement territorial. La programmation est pluridisciplinaire, avec une attention particulière portée au jeune public, et 2 axes fort marionnette et musique. Le centre culturel est désormais bien identifié au sein du réseau régional, comme soutien à la création dans le champ notamment de la marionnette. Par ailleurs, le volet action culturelle revêt une part importante du projet (médiation scolaire, actions en direction du public porteur de handicap, dans les quartiers QPV). L'année 2024 sera marquée par une décentralisation des actions du fait de travaux menés sur le site du centre culturel, une opportunité pour aller à la rencontre de nouveaux habitants RESPECT DES CRITÈRES : Montant coproductions 9 000 €, (On disait que, les lucioles s'en mêlent) pré-achat 13 200 €, 3 résidences (On disait que, fais le moi-même, les invisibles) Médiation : 35 000 €.
COMMUNE DE GRENAY POUR L'ESPACE CULTUREL RONNY COUTTEURE	PLURI- DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	75 000 €	85 000 €	11,29%	753 181 €	CR Hauts-de-France : 35 000 € Commune/EPCI : 35 000 € Mécénat : 7 000 €	75 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement des centres culturels pour la commune de Grenay. La politique culturelle de la commune est riche et joue le jeu de l'aide aux compagnies qu'elles soient régionales ou nationales tant en terme de programmation que de coproduction. Une programmation variée et de qualité, un travail de fond avec les publics amateurs, les publics cibles du Département sur la commune C'est l'un des rares centres culturels à prendre une compagnie associée sur 3 ans avec un travail d'actions culturelles sur les thèmes du racisme, de l'altérité. Le public de la salle, bien que vieillissant, est présent et les représentations sont souvent complètes. RESPECT DES CRITÈRES : 753 181 € de budget de fonctionnement dont 313 639 € dédiés à la programmation artistique, 48 025 € dédiés à la coproduction et aux pré-achats et 32 312 € dédiés à la médiation culturelle. 68 spectacles diffusés dont 15 de compagnies régionales.

COMMUNE DE SALLAUMINES POUR LA MAISON DE L'ART ET DE LA COMMUNICATION	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	45 000 €	60 000 €	3,93%	1 527 000 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € CALL : 35 000 €	45 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour la Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines et sa programmation spectacle vivant, arts plastiques (expositions), son action culturelle et ses actions socio-culturelles. Lien avec les établissements scolaires, CLSH, CAJ, actions culturelles dans les quartiers. Volonté de travailler plus dans l'espace public et les quartiers de la commune. Deux nouveaux temps forts autour des femmes et de la jeunesse mis en place par le nouveau directeur. Epuration de la programmation pour avoir le temps de travailler sur des projets plus conséquents. Ils reviennent à plus de programmation tout public. Le nouveau directeur a de nouveaux projets et on sent une volonté de faire évoluer ce projet. Néanmoins il est limité par des équipes et des moyens réduits. La structure développe les partenariats avec les autres centres culturels.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget de 1 527 000 € dont 190 000 € liés à la programmation artistique. 26 250 € dédiés aux coproductions et aux pré-achats, 65000 € dédiés à la médiation culturelle. 30 spectacles diffusés dont 15 des compagnies régionales.</p> <p>ALERTE : Difficultés de la structure liées à une équipe réduite.</p>
COMMUNE DE LIEVIN POUR LE CENTRE ARC-EN-CIEL	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	58 000 €	60 000 €	6,82%	879 807 €	Etat : 21 000 € CR Hauts-de-France : 40 000 € CALL : 30 000 € Liévin : 710 507 €	58 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à l'activité de programmation, médiation et accompagnement des compagnies du centre culturel. Le centre arc en ciel développe une programmation municipale qui tente de faire le compromis entre des propositions grand public et propositions plus originales mais néanmoins accessibles. Il développe également les propositions autour du cinéma : les miouches au cincho. Un travail avec les écoles et les collèges de la ville ainsi que les 4 centres sociaux est mené. Proposition de reconduction de la subvention étant donné qu'un nouveau directeur a été nommé et que le projet du centre culturel va être repensé. L'année dernière est plus faible en terme de bilan étant donné la vacance du poste de direction. La structure développe un beau travail avec la galerie d'arts avec des expositions intéressantes et accompagnées d'actions culturelles de qualité.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 873 807 € de budget dont 184 020 € dédiés à la programmation artistique, 20 000 € dédiés à la médiation, 33 spectacles diffusés dont 14 compagnies régionales, 5 000 € dédiés à la coproduction.</p> <p>ALERTE : Le directeur étant arrivé depuis peu, il n'a pas pu mettre en place la saison ni encore rédiger son nouveau projet. A suivre pour la saison prochaine notamment en terme de coproduction et médiation où le budget est trop léger et pourrait conduire à une baisse de subvention.</p>
DROIT DE CITE	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	200 000 €	200 000 €	17,32%	1 154 478 €	Etat : 10 000 € CR Hauts-de-France : 130 000 € CALL : 70 000 € CAHC : 41 000 € CABBALR : 60 000 € CUA : 5 000 €	248 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour l'association Droit de cité qui poursuit ses projets et en développe encore de nouveaux. Même constat que l'année précédente: la structure effectue un travail de diffusion et de terrain non négligeable, pour autant il est nécessaire qu'elle ne s'éparpille pas afin de poursuivre et de renforcer son engagement pour éviter le sentiment de survol et d'appauvrir sa démarche de développement culturel.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 575 000 € dédiés à la programmation / 144 spectacles diffusés / 26 500 € de coproductions et de pré-achats / 3 résidences et 25 000 € dédiés à la médiation culturelle / 21 villes adhérentes et 16 associées. Une présence territoriale sur 3 agglomérations principalement.</p> <p>ALERTE : Augmentation de l'activité et des dépenses mais pas forcément d'augmentation de l'équipe de l'association ce qui peut faire craindre un moins bon suivi des projets. Attention à ce que Droit de cité ne fasse que de la prestation de service aux dépens d'un travail de développement culturel de qualité. Certains partenaires se désengagent (2 villes adhérentes en moins sur 2024) et d'autres expriment des réticences à poursuivre.</p>
EPCC LA CITE DES ELECTRICIENS	PLURI-DISCIPLINAIRE	ARTOIS / DEPARTEMENT	50 000 €	200 000 €	14,86%	1 346 004 €	Etat : 40 000 € CR Hauts-de-France : 150 000 € CABBALR : 800 000 € Bruay-la-Buissière : 33 333 €	80 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Subvention annuelle de fonctionnement de l'EPCC La Cité des Electriciens. Ce lieu patrimonial, typique du bassin minier, est un véritable musée à ciel ouvert ainsi qu'un centre d'interprétation. L'humain et les habitants de l'agglomération sont au cœur du projet culturel et patrimonial de cet équipement ainsi que les artistes. Son directeur veut en faire un lieu vivant et créer des rencontres artistes-habitants en s'appuyant sur une approche scientifique. En effet, il s'agit à la fois de permettre aux artistes (accueillis en résidences) de créer en lien avec le territoire, de valoriser ses savoir-faire et les démarches créatives tout en travaillant les questions liées au développement durable appliquées au quotidien de chacun. Cela se traduit par de nombreux laboratoires recherches avec les habitants qui impliquent les filières du design, du textile... Cet axe fort du projet est complété par des rendez-vous comme le festival Gardincour, des ateliers, les visites guidées et théâtralisées... qui permettent à un public plus large de découvrir et s'approprier ce site patrimonial fort. A noter également sur 2024, un travail plus développé avec et en direction des publics en situation de handicap. La proposition de subvention est équivalente au soutien effectif de la Région (50 000 €) et supérieure à celui de la DRAC (10 000 € en 2023).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Travail de territoire mené et vrai outil de rayonnement culturel sur le territoire et au-delà. Médiations et actions culturelles en direction d'un public diversifié (collèges...). Accueil de nombreux artistes en résidence (14 accueils dont 7 régionaux) mais pas de coproduction. Travail important de partenariat avec les acteurs du territoire. Budget de programmation artistique prévu à 185 000 €.</p> <p>ALERTE : La structure cherche encore à stabiliser son modèle économique.</p>
L'ESCAPADE - HENIN-BEAUMONT	PLURI-DISCIPLINAIRE	LENS-HENIN	85 000 €	90 000 €	9,38%	959 845 €	Etat : 51 800 € CR Hauts-de-France : 85 600 € CAHC : 20 000 € Hénil-Beaumont : 300 000 € Autres : 3 000 €	85 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement pour le centre culturel l'Escapade. Cette année encore l'Escapade prend des risques et offre son plateau à 5 compagnies pour la première de leur spectacle. 17 spectacles sont aussi de nouvelles créations. L'Escapade est attentive à la parité ainsi qu'à la diversité pour une culture inclusive. A noter que 6 nouvelles créations sont proposées en avant-première dans cette programmation. Preuve de la volonté de l'Escapade de proposer un programme novateur et expérimental parfois. La part belle est faite aux compagnies de la Région Hauts-de-France, L'Escapade attache de l'importance à aborder des sujets sociaux actuels et des temps d'actions culturelles autour. La structure ouvre ses portes aux compagnies et fait de l'Escapade un lieu vivant et s'efforce de faire venir le plus grand nombre de spectateurs. C'est l'une des structures qui coproduit le plus les compagnies locales.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget de fonctionnement à 959844€ / 40 spectacles proposés sur la saison pour 58 représentations / 104587€ dédiés à la programmation artistique, 68 830€ dédiés à la coproduction et aux pré-achats, 55 548€ dédiés à la médiation culturelle / 22 compagnies accueillies en résidence.</p> <p>ALERTE : L'Escapade comme de nombreux autres établissements culturels a été touchée de plein fouet par la crise énergétique et l'inflation galopante. Contrairement à de nombreuses structures elle présente encore un programme ambitieux. Des difficultés émergent suite à l'arrêt de mise à disposition de la médiatrice culturelle par la mairie et son remplacement sans concertation.</p>

ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA FONDATION DE LA CHARTREUSE DE NEUVILLE	PLURI-DISCIPLINAIRE	MONTREUILLOIS	80 000 €	80 000 €	3,91%	2 043 687 €	Etat : 275 000 € CR Hauts-de-France : 169 024 € CA2BM : 64 000 € Neuville : 5 000 € Autres : 15 000 €	80 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au centre culturel à rayonnement territorial. La chartreuse de neuville est un centre culturel de rencontre (CCR) et à ce titre bénéficie d'un conventionnement Etat/Région/Département/Ville sur 3 ans (22/25). L'association de préfiguration porte le projet de la structure qui se veut à la croisée des champs culturels, sociaux, sociétaux. Ces dernières années, une place importante a été faite au champ de l'entrepreneuriat avec la volonté de se positionner comme lieu ressource sur ce domaine en milieu rural (à la fois couveuse et lieu de retraite) l'année 2024 sera marquée par les 700 ans de la chartreuse et le retour de l'imprimerie de l'ordre des chartreux actuellement en Angleterre.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 1 coproduction 16 175 € (production réseau privé, spectacle événement Quasimodo, 4 résidences artistiques annoncées.</p> <p>ALERTE : La spécificité du lieu et la fragilité du modèle économique rendent difficile le respect des critères (coproduction...). Il est toujours difficile de bien cerner le projet artistique du lieu, pas de réelles coproductions (coréalisation avec le cirque Jules Verne de chartreuse circus, et un spectacle hors région). Un nombre important de résidences dont certaines dans le cadre d'appels à projets (Etat ou réseau des CCR) dont une résidence entreprendre dans la ruralité non artistique. Concernant la programmation, peu d'artiste de la région sont réellement programmés, il s'agit plutôt de partenariats d'accueils avec les structures culturelles locales ou des programmations hors région ne relevant pas du réseau public (plutôt des fondations privées) L'arrivée d'une direction adjointe à la coordination du projet artistique et culturel aidera certainement à mieux structurer le projet et mieux comprendre les enjeux et attentes du Département en matière de développement culturel.</p>
---	---------------------	---------------	----------	----------	-------	-------------	---	----------	---

10 demandes

311B03	Privé	468 000 €	dont 48 000 € sur le s/prog 313B02
311B03	EPCC	135 000 €	
311B03	Communes	178 000 €	
	EPCI	50 000 €	
	TOTAL	831 000 €	

4. Centres culturels de rayonnement local

A / Centres culturels de rayonnement local en milieu rural

SOUS PROGRAMME 311E01	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Droit privé) 65748/93311	180 770 €	180 770 €	114 000 €	66 770 €	63,06%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2024	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
A TRAVERS CHAMPS	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	18 000 €	30 000 €	19,10%	157 100 €	Etat : 20 000 € CR Hauts-de-France : 20 000 € Département FDVA : 5 000 € CAPSO : 20 000 € Saint-Augustin : 100 € FDVA : 2 000 € CAF : 5 000 €	18 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : A travers champs développe une programmation à l'année, axée notamment sur le lien culture - environnement, de spectacles, concerts ciné soupe, expositions, et ateliers à destination de tous les publics, notamment les familles, les usagers des structures sociales et les amateurs de la nature.</p> <p>Une partie de la programmation se fait au hameau de St Jean et le reste en extérieur, en ruralité, avec un accompagnement des communes rurales en ingénierie, et chez des partenaires du champ médico-social. La structure a su développer des partenariats sur le territoire permettant de proposer des programmations artistiques et culturelles qualitatives et originales. L'association se renouvelle avec la volonté de toucher davantage le jeune public (3-11 ans) avec l'organisation d'un festival jeune public.</p> <p>2024 devrait permettre la mise en œuvre du premier festival petite enfance en avril, sur la partie rurale de la CAPSO en partenariat avec le réseau des bibliothèques et en complémentarité de l'offre de la Barcarolle et de l'AREA.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 30 388 €, Budget coproduction et résidence : 3 000 € et mise à disposition du lieu et du matériel pour des groupes amateurs, Budget médiation : 7600 €</p> <p>ALERTE : Pas de subvention de la Région en 2023, contre 9 700 € en 2022.</p>
L'ARRET CREATION	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	35 000 €	35 000 €	11,94%	293 250 €	Etat : 27 100 € CR Hauts-de-France : 31 000 € Fléchin : 800 € CAPSO : 26 000 € FDVA : 1 000 € Département 62 budget citoyen : 4 000 €	35 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'Arrêt création est un pôle culturel en milieu rural qui propose une programmation de spectacles professionnels poétiques et/ou engagés issus des différentes esthétiques du spectacle vivant (un temps fort, le festival, et des spectacles à l'année), qui soutient la création contemporaine – notamment régionale – via des coproductions et des accueils en résidence et qui développe de nombreuses actions de médiation culturelle, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs permettant d'aller à la rencontre des publics du territoire et au-delà.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 56 150 € / Médiation : 45 000 € / Coproductions : 3 500 € / Prêchats : 6 700 € Publics : Les habitants à proximité, et plus largement sur le territoire de l'Audomarois et de la Région, jusqu'à la Belgique.</p> <p>ALERTE : Baisse du nombre d'ETP avec le départ d'une personne mi-septembre. En attente de l'organisation en décembre d'un comité de pilotage pour questionner la structuration et le projet associatif. Vigilance sur les conclusions de ce comité et la mise en oeuvre des décisions du côté de l'association. Cela déterminera l'accompagnement du Département dès 2025.</p>
LA NOTE BLEUE	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	7 500 €	15 000 €	7,06%	212 600 €	Etat : 15 000 € CR Hauts-de-France : 12 000 € Département 62 lecture : 1 500 € CCRA : 5 000 € Communes : 2 000 € Autres : 20 000 €	7 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La Note bleue est un lieu à dimension sociale et culturelle, qui croise des propositions artistiques. Son temps fort historique : "Le festival Les Utopitreries" est renforcé par une proposition de spectacles dans le lieu "La menuiserie". Ce lieu accueille chaque mois une compagnie différente avec parfois des actions de sensibilisation. La Note bleue accueille des artistes en résidence et met à disposition ses différents espaces pour des professionnels et des amateurs. Elle poursuit son travail de sensibilisation aux arts de la scène via des ateliers théâtre sur place et au collège d'Audruicq. Les liens à la saison culturelle intercommunale de la CCRA (soutien à la programmation et à la communication) sont pérennisés.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 26 439 € / Budget médiation : 3 337 € / Budget coproduction : 2 700 € / Nombre de résidences : 2</p>

A PETITS PAS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	20 000 €	20 000 €	23,18%	86 299 €	Etat : 12 107 € CR Hauts-de-France : 16 000 € CCHPM : 2 000 €	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au centre culturel de rayonnement local. A petit pas est une structure associative à la fois lieu culturel et espace de vie sociale en milieu rural qui propose des actions culturelles (programmation, soutien aux artistes, médiation et transmission) avec l'objectif de favoriser le lien social, l'éveil artistique et culturel à destination d'un public familial et des scolaires. L'accompagnement aux artistes se poursuit et se renforce (notamment les plasticiens, et les compagnies). RESPECT DES CRITÈRES : Budget programmation 36 000 €, 4 résidences, budget médiation 9 000 €, coproduction Détournement (1 000€) et 2 pré-achats 2 (6 270 €).
LE GRAND BAIN	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS	15 000 €	30 000 €	17,05%	176 000 €	Etat : 35 000 € CR Hauts-de-France : 25 000 € Département 62 Investissement : 3 733 € Autres : 5 000 €	30 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le grand bain est lieu singulier qui propose une programmation estivale dans le marais de La Madeleine-sous-Montrueil, avec l'ambition d'amener des propositions artistiques exigeantes et accessibles, en extérieur, en adéquation avec les éléments naturels du lieu. Le lieu a subi de forts dégâts lors de la tempête et des inondations de novembre 2023, et face à cette situation, Juliette Medeli directrice du lieu, construit un projet alternatif pour cette saison 2024, en décentralisation, à la rencontre des habitants sinistrés du territoire. Cette décentralisation a vocation à perdurer à l'avenir en complémentarité de la saison estivale sur le site de la guinguette. ALERTE : Difficulté financière : pas de soutien de la CA2BM (qui passait auparavant par la prestation de coordination du CLEA, aujourd'hui remise en question). Fragilité sur les postes et problème de trésorerie ainsi que d'énormes dégâts (matériel technique et équipements à remplacer non couvert par les assurances), défaillance du chapiteau (pas sécurisée)... Situation suivie par l'ensemble des partenaires.
SILLON DE CULTURE	ARTS DE LA SCENE	TERNOIS	3 500 €	3 500 €	16,02%	21 850 €	CR Hauts-de-France : 2 000 € Communes : 2 200 €	3 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Sillons de Culture est un acteur historique du développement culturel en milieu rural qui a développé son activité sur les territoires du Montreuillois / Ternois en proposant aux communes rurales adhérentes une activité culturelle de diffusion de spectacles, conférences et rencontres. Depuis 2018, l'association s'est recentrée sur la mise en place d'une « université populaire rurale » proposant des conférences et animations culturelles. Les vingt rendez-vous organisés chaque année sont accueillis alternativement par les 20 communes adhérentes. Depuis 2021, l'association complète son offre par la programmation de 4 spectacles dans le but d'attirer de nouveaux publics.
6 demandes								114 000 €	

SOUS PROGRAMME 311B02	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(Droit privé) 65748/93311	1 310 000	1 310 000 €	73 500 €	1 236 500 €	5,61%
(Communes) 657348/93311	205 000	205 000 €	142 000 €	63 000 €	69,27%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2024	CO-FINANCEURS DEMANDES 2024	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
COMMUNE D'ARRAS POUR LE PHAROS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	10 000 €	20 000 €	9,05%	221 070 €	CR Hauts-de-France : 25 000 €	10 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Equipement culturel de proximité implanté au cœur du quartier ouest de la ville d'Arras, le Pharos reste fidèle à ses axes programmatiques historiques que sont le théâtre, les musiques actuelles et le jeune public. Une place est désormais donnée chaque saison aux compagnies régionales avec une attention plus forte aux compagnies locales (Avec vue sur la mer et Les Lucioles s'en mêlent). Pour la deuxième année consécutive, le Pharos s'engage dans des aides à la coproduction qui se stabilisent autour de 4 000 à 6 000 € par saison. Après l'improvisation, le Pharos développe des projets autour des cultures urbaines en partenariat avec les associations et structures sociales du quartier. Une nouvelle place est donnée aux pratiques amateurs avec des cours de théâtre dispensés au Pharos (adulte et enfant) et la création de deux festivals, musique et théâtre, ouverts aux groupes émergents et aux compagnies non professionnelles. Les publics bénéficiaires de l'action culturelle restent nombreux grâce à des actions qui impliquent les acteurs des champs scolaire, social, médico-social...</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 136 200 € - Coproductions : 4 000 € - Budget de la médiation : 35 000 €</p> <p>ALERTE : Les projets et les festivals se multiplient au détriment de la lisibilité du projet culturel du Pharos. Attention à l'équipe de médiation qui se réduit depuis 2 ans et les remplacements ne se font pas sur des postes équivalents.</p>
BRUIT DE COULOIR	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	18 000 €	4,96%	362 890 €	Etat : 22 104 € CR Hauts-de-France : 15 884 € Arras : 23 000 € CUA : 25 000 € Autres : 6 095 €	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Bruit de couloir concrétise cette année un travail de restructuration engagé dans le but de mieux articuler les activités liées à la pratique amateur (école de cirque hop hop circus) et au soutien à la création circassienne (coproduction, pré-achat et résidence). Le nouvel organigramme traduit cette nouvelle ambition avec la création de 2 postes : l'un de direction et l'autre de coordination des études. Bruit de couloir a également repensé son activité hors les murs en concentrant ses actions au sein de son quartier d'implantation, Arras Ouest. En plus de la rationalisation des coûts, ce positionnement contribue à une meilleure identification de la structure par les partenaires locaux avec lesquels les projets se multiplient (lycée Savary, cité éducative, CCAS, Pharos, projet QPV).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 48 005 €, Budget coproduction Pré-achats : 9 050 €, Budget médiation : 126 000 €, 8 spectacles diffusés, 7 représentations TP, 1 spectacle JP, dont 5 représentations scolaires, 7 Cies régionales, 5 spectacles coproduits, 5 préachats, Budget dédié à la programmation artistique 48 005 € - Montant alloué aux coprod + pré achats 9 050 €, Montant alloué à la médiation 126 000 €, Nombre de spectacles accueillis en résidence 6</p> <p>ALERTE : L'augmentation du coût des fluides et la hausse du point d'indice des agents du secteur de l'animation (le BP 2024 prévoit une augmentation de 20 000 € de la masse salariale) sont autant d'inquiétudes qui s'ajoutent à un exercice budgétaire déjà sous tension. L'association amorce un DLA sur la transition écologique avec Pas-de-Calais actif pour trouver ses solutions à court et à long termes. Elle poursuit par ailleurs le dialogue avec la ville d'Arras, la Communauté Urbaine d'Arras et la Région pour débloquer de nouveaux soutiens financiers.</p>
COMMUNE DE LILLERS POUR LE PALACE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	15 000 €	20 000 €	5,24%	381 500 €	Etat : 20 000 € Lillers : 329 500 €	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : La ville, par son service culturel et son lieu Le Palace, propose un projet culturel diversifié associant diffusions et actions culturelles dans plusieurs champs artistiques et culturels, et ce sur l'ensemble de son territoire. La programmation électorale s'appuie sur des partenariats renouvelés avec la Comédie de Béthune, la CABBALR, les jeunesses musicales de France, les acteurs du territoire comme Hémiolia ou les rencontres musicales en Artois... mais aussi sur de nouvelles actions liées au patrimoine naturel (les jardins et parcs de la ville en direction des familles et des séniors) notamment et à la petite enfance (création d'un pôle petite enfance en janvier et d'un festival pour les tout-petits).</p> <p>De nombreuses passerelles (ateliers, rencontres, spectacles...) sont mises en place avec l'école de musique, les ateliers danse, la médiathèque, et les services communaux afin de toucher largement les habitants de Lillers dans leur diversité géographique, culturelle, sociale... Une attention particulière est portée sur la jeunesse.</p> <p>Le service accompagne des compagnies issues du territoire, régionales et aussi émergentes autant que possible. Le Palace est fortement sollicité pour des demandes de résidences ou de diffusion.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 100 000 € / Coproduction et pré-achat : 25 000 € / Médiation : 13 000 €</p>
COMMUNE DE BÉTHUNE POUR LE POCHÉ	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	Pas de sollicitation	20 000 €	11,01%	181 722 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € Communes : 119 722 €	9 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Seul lieu de diffusion de musiques actuelles sur le territoire de la CABBALR et au-delà, le Poche impulse une programmation novatrice et alternative. La programmation d'artistes régionaux et internationaux permet la découverte des nouvelles tendances artistiques et la diversité des esthétiques. Il assume également un risque artistique en présentant des artistes émergents. Les résidences, la mise à disposition du lieu pour des répétitions et la diffusion en première partie participent à la montée en compétence et à la reconnaissance par le milieu de jeunes artistes. Le projet participe également à l'animation du territoire avec Le Poche hors les murs (concerts Chapelle Saint Pry, Kiosque...). De nombreux partenariats (conservatoire communautaire, IUT, Comédie de Béthune...) et les réseaux dans lesquels il est inscrit (Main square, Dynamo...) participent au développement du projet de cet équipement qui souhaite devenir un lieu de référence et identifié musiques actuelles.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 52 002 € / Pré-achat : 5 997 €</p>
ESPACE 36 - ASSOCIATION D'ART CONTEMPORAIN	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	23 000 €	28 000 €	19,52%	143 450 €	Etat : 8 400 € CR Hauts-de-France : 66 400 € CAPSO : 28 000 € Saint-Omer : 5 000 €	23 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : L'Espace 36 est l'un des rares lieux de résidence des artistes plasticiens du département. C'est un lieu ouvert 20h par semaine, de création et de diffusion dont l'activité est axée sur la valorisation de la création contemporaine et la sensibilisation à l'art contemporain de tous les publics. L'Espace 36 prétend depuis 2023 à l'aide aux structures de rayonnement local.</p> <p>Son activité se déploie dans le lieu mis à disposition par la ville de Saint-Omer et dans des actions hors les murs (réseau des bibliothèques, collèges de la Morinie de Saint-Omer, Blaise Pascal de Longuenesse et de Théroutanne, centre pénitentiaire, MECS Anne Frank, France Terre d'Asile, Musée Sandelin... Il est partie intégrante du réseau artistique régional et national.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Nombre d'expositions : 7 / Nombre d'actions de médiation : 30 / Nombre de résidence de création : 2.</p>

COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	15 000 €	30 000 €	9,69%	309 600 €	Etat : 34 600 € Boulogne-sur-Mer : 195 000 €	15 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Soutien aux centre culturel de rayonnement local. La demande concerne la saison culturelle de la ville de boulogne, à travers ses 2 équipements le théâtre Monsigny, qui a réouvert après une période de travaux, et le carré Sam. Le projet du théâtre se veut plus ouvert sur l'extérieur, un lieu culturel mais aussi de rencontre et de débats avec les habitants. Après une demi saison de lancement, le projet s'affirme avec la volonté d'être identifié comme un lieu de travail pour les artistes (2 résidences longues + résidences courtes régulières), une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique savante, danse) accompagnée d'un volet grandissant d'action culturelle (lié aux résidences, et/ou aux présences artistiques plus ponctuelles, un dispositif long d'école du spectateur). Le carré Sam, au sein du quartier du chemin vert, accueille une programmation familiale (humour et musiques actuelles) et propose tout un volet d'actions culturelles en partenariat avec les structures sociales du quartier (maison de quartier, écoles...) notamment à travers le dispositif micro folie. Une saison qui continue de se structurer malgré des budgets toujours plus contraints.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : budget programmation (janvier-juin 2024) 159 905 euros . Montant coproduction 6 000 € (la porte aux trèfles). 6 400 € pré achats (la porte aux trèfles). Budget de médiation 5 800 €. Montant représentations scolaires 18 200 €.</p> <p>ALERTE : Budget contraint (baisse de budget pour l'ensemble de la direction qui a des répercutions sur le budget de programmation et de soutien aux artistes en résidence) avec également, une difficulté de recruter des postes relation publique et médiation).</p>
COMMUNE DE WIMILLE	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	Pas de sollicitation	10 000 €	13,89%	72 000 €	Wimille : 53 000 € Mécénat : 7 000 €	5 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Il s'agit d'une première demande de soutien au titre de centre culturel à rayonnement local. L'objectif est de structurer un projet culturel autour des équipements existants (salle de spectacle la confiserie, les médiathèques ..), deux axes forts se dégagent à ce stade : le jeune public et le soutien à la création (à travers les résidences) professionnelle tout en conservant l'accompagnement de la pratique amateur (pratique chorale, théâtre, musique).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : Budget saison 17 000 €, 16 spectacles dont 2 jeune public (18 représentations JP), 6 expositions, 5 résidences (la Clef des Chants, Hyperbole à trois poils, les Petites Boites, Piste sur scène...) budget 5 500 €, budget médiation 2 500 € (pratique chorale).</p>
COMMUNE D'AVION POUR L'ESPACE JEAN FERRAT	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	35 000 €	35 000 €	6,36%	550 000 €	CALL : 34 000 € Avion : 466 000 €	35 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité, médiation et aide aux compagnies régionales. La commune voit la culture comme outil d'éducation populaire et d'émancipation. Un travail important est effectué avec les collèges de la ville et les associations locales. Des actions hors les murs sont faites notamment pour les quartiers QPV de la ville. Le festival Les UTopistes Debout est pérenne et permet de développer les partenariats sur le territoire. Programmation engagée mêlée à une programmation plus familiale. Un gros travail est réalisé cette année et pour encore 1 ans avec la compagnie Bord Cadre et le centre culturel : ateliers, spectacles, travail avec les populations en lien avec trois autres communes.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 110 000 € dédiés à la programmation artistique dont une partie hors les murs. 27 spectacles diffusés dont 15 compagnies régionales. 15 000 € dédiés à la médiation, un gros projet de territoire de 3 ans avec la compagnie Bord Cadre, 23 575 € dédiés aux pré-achats et à la co-production. 2 expositions et 5 compagnies accueillies en résidence. Budget constant.</p> <p>ALERTE : Le directeur Michel Grabowski prend sa retraite en juin 2024. On ne sait pas, à ce jour, quelles seront les conditions de son remplacement mais un appel à candidature est prévu en janvier.</p>
COMMUNE DE LEFOREST	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	6 000 €	6 000 €	5,85%	102 480 €	CD 62 diffusion de proximité : 2 100 €	6 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la programmation culturelle de la médiathèque et à l'action culturelle. Programmation familiale de qualité avec peu de moyens. La médiathèque développe une programmation tout public, également hors-les-murs avec des propositions cirque. Des partenariats sont établis avec les autres établissements de la commune. Elle développe des projets de médiation et de programmation en direction des adolescents. Un travail d'accueil et de recherches de livres est fait à chaque représentation. Elle donne une coproduction par an et accueille en résidence.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : L'année dernière, le budget avait du être divisé par 2 à cause d'inquiétude financière. Pour 2024, la commune de Leforest retrouvera une ligne budgétaire sur la base des années précédentes. Budget de 43 700 € dédié à la programmation artistique dont 2 500 € dédiés à la coproduction et pré-achats et 7 500 € à la médiation culturelle.</p>
COMMUNE DE MERICOURT POUR L'ESPACE CULTUREL LA GARE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	30 000 €	30 000 €	15,67%	191 508 €	Etat : 10 000 € CR Hauts-de-France : 5 000 € CALL : 20 000 €	30 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Fonctionnement de La gare à Méricourt. Structure qui a changé de direction l'année dernière et qui a revu en concertation avec les élus le projet culturel. Moins de diffusion de spectacles par volonté du directeur de tester son nouveau projet qui comprend des temps plus longs d'actions culturelles sur des thématiques et des fils rouges qui seraient tenus sur 2 ans. L'équipe a été renouvelée en partie mais il n'y a plus de directeur de la médiathèque (2 référents et une personne ressources à 1/3 temps). Quid des départs à la retraite ?</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 82 695 € dédiés à la programmation artistique; 30 000 € dédié à la coproduction et aux préachats, 15 500 € dédiés à l'action culturelle et à la médiation, 4 résidences d'artistes. 25 spectacles diffusés.</p> <p>ALERTE : Le nouveau projet est à son commencement, il faudra bien suivre sa mise en place et son évolution. Pour le moment, le projet répond aux critères départementaux.</p>

OSE ARTS CARVIN CULTURE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	23 000 €	25 000 €	8,17%	305 940 €	Etat : 6 400 € CR Hauts-de-France : 5 000 € CAHC : 20 000 € Carvin : 200 000 €	23 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Aide à l'activité de l'association en terme de programmation, de médiation et de soutien aux compagnies avec des temps fort et actions culturelles. Ancrage territorial (partenariats locaux, rayonnement, implantation). 3 coproductions par an avec des compagnies régionales. L'association Ose Arts propose beaucoup d'ateliers de pratiques amateurs (danse, théâtre, arts plastiques, musique, langues étrangères).</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 305 940 € de budget de fonctionnement dont 88 876 € dédiés à la programmation artistique, 19 000 € aux coproductions et pré-achats, 10 000 € dédiés à la médiation culturelle, partenariat avec les structures locales et accueil en résidence. Ateliers de pratiques artistiques à destination des amateurs.</p> <p>ALERTE : Une nouvelle coordinatrice prend le relai de Victoria depuis septembre. Elle n'est pas forcément formée au développement culturel d'une structure mais a l'air très volontaire. L'alerte se fait sur le non renouvellement, à ce jour, du poste de médiateur culturel qui est un poste clé sur ce type de projet. Et également, l'activité ne semble pas réduite, QUID de la quantité de travail si l'équipe est réduite. A suivre sur le bilan de l'année prochaine. Les relations avec la commune ont été compliquées sur 2023 mais cela semble revenu à la normale avec le versement des 200 000 € de subvention annuelle de la commune.</p>
PORTE-MINE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	12 500 €	15 000 €	2,35%	637 737 €	Etat : 33 895 € CR Hauts-de-France : 35 000 € CALL : 45 000 € Villes : 42 500 € CAF : 23 972 € Autres : 11 000 €	12 500 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités culturelles de la Maison de l'ingénieur à Loos-en-gohelle. Le projet de Porte-Mine est un projet de Tiers-Lieux ce qui en fait un projet eclectique qui répond à des problématiques qui ne sont pas que culturelles : ateliers socio-culturels. Ils disposent d'un petit budget en terme de programmation et d'ai des au compagnies mais développe des projets en itinérance et en partenariat.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES ET ALERTE : La situation très délicate de l'association ne permet pas de savoir si les critères seront respectés en 2024. Le maintien de la subvention permet de sécuriser l'association pour ne pas accentuer ses problématiques et d'analyser comment sera redéfini leur projet et l'accompagnement des tutelles et partenaires.</p>
COMMUNE DE BULLY-LES-MINES	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	8 000 €	8 000 €	6,67%	120 000 €	Aucun	8 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Programmation et Projet Culturel Espace François Mitterrand et programmation hors les murs. Le centre culturel continue de déployer sa politique culturelle avec des projets de médiations avec les publics-cibles du département, une programmation étoffée. Beaucoup de compagnies régionales aidées et programmées. Des partenariats avec les autres structures culturelles à proximité. Le centre développe une programmation à 1/3 divertissement / 1/3 tête d'affiche / 1/3 propositions plus exigeantes tout public et jeune public. Une programmation hors les murs est déployée et la structure essaie de mieux développer ses actions culturelles avec la grande limite de ne pas disposer de médiateur culturel.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 40 spectacles diffusés dont 15 de compagnies régionales pour 110 000 € dédiés à la programmation artistique, 10 500 € dédié à la médiation culturelle et 8 000 € aux coproductions et préachats. Le centre culturel continue sa collaboration chanson française et accompagnement des jeunes talents locaux, ce qui est peu développé par les autres centres culturels de cercle 3.</p>
COMMUNE DE MAZINGARBE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HENIN	12 000 €	15 000 €	6,55%	229 149 €	Mazingarbe : 204 999 € CALL : 9 150 €	9 000 €	<p>OBJET DE LA DEMANDE : Fonctionnement de la structure. 29 spectacles diffusés mais ils comprennent également des spectacles non-professionnels. Espace culturel de proximité axé sur le développement des pratiques artistiques, la diffusion et l'accompagnement d'artistes régionaux. Pas de changement majeur depuis la saison dernière à part un tournant plus musique donnée à la programmation, ce qui peut amener à une programmation dite "semi-professionnelle". Le budget programmation a baissé de 10 000€, plus de coproduction.</p> <p>RESPECT DES CRITÈRES : 84 700 € dédié à la programmation artistique, 10 000 € de pré-achats (plus de coproduction), 22 500 € aux ateliers de pratiques. Partenariats développés avec plusieurs structures du territoire, participation au CLEA.</p> <p>ALERTE : La programmation s'affaiblit (plus de programmation à la ferme Dupuich, tout a lieu hors les murs) et il n'y a plus de coproduction. Une nouvelle baisse est proposée pour sensibiliser sur l'importance du respect de ces aspects de la politique départementale.</p>

14 demandes

Privé	73 500 €
Communes	142 000 €
TOTAL	215 500

5. SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE

SOUS PROGRAMME 311E01	BP 2024	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
(EPCI) 657358/93311	226 230	226 230	198 000	28 230	88%

BENEFICIAIRE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2023	DEMANDE 2024	DEPENSES ELIGIBLES SAISON 2024	PROPOSITION 2024	COMMENTAIRES
COMMUNAUTES DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	ARRAGEOIS	20 000 €	20 000 €	56 865 €	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois met en œuvre une saison culturelle intercommunale (10 communes touchées) pluridisciplinaire et fournie (10 spectacles programmés, 17 représentations). Les propositions en direction de la jeunesse sont un axe majeur de la programmation avec une déclinaison allant de la toute petite-enfance au public ado. Chaque programmation est travaillée en partenariat avec les acteurs locaux (collèges, crèches, accueils de loisirs...). En captant un public familial, la Communauté de Communes a réussi au fil des saisons à fidéliser les publics du territoire. L'intercommunalité privilégie désormais les projets participatifs et transversaux, notamment les services intercommunaux de la lecture publique, du patrimoine, du sport et de la santé. Le projet culturel de la Communauté de Communes est amené à évoluer grâce à un nouvel équipement intercommunal, l'ancien collège Clairefontaine à Duissans, et la signature d'un CLEA en 2024. RESPECT DES CRITÈRES : Nombre de communes accueillant un spectacle : 8 ; nombre de spectacles programmés : 12 ; nombre de représentations : 15 Budget global : 47 500 € ; montant dédié à la programmation : 32 000 € ; montant dédié à la médiation : 5 000 € ; montant dédié aux coûts techniques : 5 000 € ; montant dédié à la communication : 4 500 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION	ARRAGEOIS	20 000 €	20 000 €	50 053 €	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Communauté de communes Osartis-Marquion maintient une saison culturelle intercommunale construite autour d'une programmation de qualité constante et exigeante malgré les départs récents des 2 dernières responsables culture. La programmation reste fournie (10 spectacles, 13 représentations) et les médiations profitent principalement aux publics scolaires. La nouvelle responsable du service fait désormais le lien avec les médiathèques du territoire ce qui laisse entrevoir une ouverture de la saison à la lecture publique. Il est à noter que la Communauté de communes Osartis-Marquion a légèrement augmenté sa politique tarifaire (4€/6€). RESPECT DES CRITÈRES : Nombre de communes accueillant un spectacle : 19 ; nombre de spectacles programmés : 20 ; nombre de représentations : 21 Budget global : 91 891 € ; montant dédié à la programmation : 50 000 € ; montant dédié aux coûts techniques : 27 191 € ; montant dédié à la médiation : 8 500 € ; montant dédié à la communication : 6 200 €.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES	AUDOMAROIS	20 000 €	30 000 €	60 000 €	24 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Communauté de communes du Pays de Lumbres développe une saison pluridisciplinaire qui rayonne sur les 36 communes du territoire via des propositions éclectiques et entièrement gratuites. En 2024, le service culturel souhaite proposer une orientation supplémentaire à la saison. Il est proposé un soutien plus important afin d'accompagner la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres de renforcer les propositions culturelles à destination des publics du champs de la petite enfance (un "festival" jeune public en avril), et du réseau de lecture publique, par l'accueil d'illustrateurs, de spectacles jeune public et la tenue d'ateliers associés. RESPECT DES CRITÈRES : Budget dédié à la programmation : 47 000 € dont 10 000 € pour les festivals petite enfance. Technique : 2 500 € / Médiation : 2 000 € / Communication : 8 500 € ALERTE : Une attention sera portée à l'enrichissement effectif des propositions (petite enfance et lecture publique) et aux liens aux publics des solidarités. Attention conjointement portée par les équipes du développement culturel et de la lecture publique
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES 2 CAPS	BOULONNAIS	23 000 €	28 000 €	84 100 €	28 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la saison culturelle intercommunale. La saison culturelle est désormais bien structurée autour de temps forts identifiés (marionnette et contes, cirque) en articulation avec le réseau lecture publique, à chaque fois accompagnée d'actions de médiation et continue de se développer avec en 2024, l'accueil d'une résidence mission expérimentale sur proposition de la DRAC et l'ouverture du 1/3 lieu qui offrira de nouvelles perspectives (inclusion numérique, formation, conférence, cinéma). RESPECT DES CRITÈRES : Budget programmation : 38 100 € budget médiation : 22 500 € (dont 18 000 € résidence mission) budget technique : 13 500 € communication : 10 000 € - 10 communes touchées 14 spectacles 22 représentations.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ	CALAIS	25 000 €	26 000 €	60 055 €	26 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La Communauté de communes de la région d'Audruicq développe une saison composée de spectacles et ateliers professionnels et gratuits qui rayonnent sur une grande partie du territoire. Elle est imaginée en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, notamment ceux qui disposent d'un lieu. A noter que la Communauté de communes de la région d'Audruicq accompagne le dynamisme culturelle locale en subventionnant à hauteur de 5 000 € la Note Bleue et en y proposant deux rendez-vous en préambule du festival "Les Utopitrieres", et à hauteur de 13 000 € pour l'association les Crapons dont une partie du budget est dédiée à de la programmation culturelle pour le lieu "La Grange de l'écopôle alimentaire". RESPECT DES CRITÈRES : 17 spectacles, sur une grande partie du territoire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq. Montant dédié à la programmation : 46 705 € / Technique : 6 350 € / Médiation : 5 000 € / Communication : 8 000 €. Rayonnement sur une grande partie des communes et un spectacle en collège. ALERTE : Une attention particulière sera portée en 2024 sur ce qui relève de la médiation dans la programmation générale de la saison culturelle.
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE	CALAIS	30 000 €	30 000 €	66 127 €	30 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La programmation de la Communauté de communes Pays d'Opale vise à irriguer le territoire de spectacles afin de faire vivre les lieux dédiés ou non (médiathèques, salles polyvalentes, églises, hors les murs) et de créer du lien entre les habitants. C'est désormais un outil au service du maillage des équipements culturels du territoire (écoles de musique et médiathèques) dont la programmation sur projet, concerté, permet une plus grande implication des équipes. L'ouverture du tiers lieu numérique en mars 2024 permettra d'ouvrir la saison à l'art et au design. Le service culturel proposera également une coordination des portes ouvertes des ateliers d'artistes. RESPECT DES CRITÈRES : Budget dédié à la programmation : 39 451 € ; Budget coûts techniques : 14 110 € ; Budget médiation : 10 566 € ; Budget communication : 2 000 €.
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES	MONTREUILLOIS	30 000 €	30 000 €	177 000 €	30 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au titre de la saison culturelle intercommunale. La saison se déploie sur 23 communes, s'articulant autour de plusieurs temps forts : MOOV pour la jeunesse, les ballades musicales (valorisation du patrimoine bâti et naturel à l'occasion de la fête de la musique), les jours heureux (autour du cirque avec un loup pour l'homme), les veillées (présences artistiques dans lieux de proximité). Une saison ancrée sur son territoire, en prise avec l'environnement, ses habitants, notamment à travers ses actions d'EAC et l'articulation avec l'enseignement et la pratique artistique. La signature contrat ruralité 2024-2026, avec l'Etat, la Région, le Département, la DRAC (une 1ère dans le département) viendra renforcer cette dynamique. RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 100 000 €, médiation 52 000 €, technique 15 000 €, communication 10 000 €. 23 communes.
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERNOIS COM	TERNOIS	25 000 €	20 000 €	42 729 €	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La saison culturelle intercommunale de la Communauté de communes Ternois Com poursuit son évolution malgré 2 années consécutives de baisse budgétaire (10% en 2023 et en 2024). La qualité de la programmation, le rayonnement intercommunal et le travail en transversalité avec les autres services intercommunaux sont désormais des marqueurs forts de la saison. L'attention du service culturel se reporte maintenant sur l'implication et la participation des habitants. La saison est moins pensée dans une logique de diffusion que de projets artistiques, l'objectif étant à terme d'accueillir des artistes en résidence. RESPECT DES CRITÈRES : 14 communes bénéficiaires; 9 spectacles programmés, 11 représentations, 4 actions de médiation. budget global : 42 729 €; montant dédié à la programmation de spectacles : 31 902 €.

8 demandes

198 000

100/883 6 DEMANDES	45
MONTANT TOTAL DES PROPOSITIONS	5 700 480

CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération du Conseil départemental du 25 mars 2024.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2024.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux. Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (**programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »**).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeuse Départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°41

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 25 MARS 2024

SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES DE RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL, TERRITORIAL ET LOCAL ET SAISONS CULTURELLES INTERCOMMUNALES

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessibles la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics

du Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, le Département accorde son soutien à des structures culturelles œuvrant à différents niveaux de rayonnement territorial et selon des modalités complémentaires :

1. Le Département du Pas-de-Calais est **membre statutaire de 3 Etablissements de Coopération Culturelle** qu'il a contribué à fonder et qui rayonnent largement dans les thématiques qui sont les leurs :
 - le Louvre Lens ;
 - la Coupole d'Helfaut ;
 - le 9-9 bis et son Métaphone.

2. Il soutient les projets de **5 centres culturels de rayonnement départemental**, dont **3 des 9 scènes nationales, 1 des 2 centres dramatiques nationaux et 1 des 11 scènes conventionnées d'intérêt national labélisées par le Ministère de la Culture en Région**. Ces structures bénéficient d'un conventionnement avec les collectivités publiques et bénéficient d'une reconnaissance et d'une mission du Ministère de la Culture ciblant une triple responsabilité : artistique, professionnelle et publique.

Indicateurs d'analyse du projet :

- insertion dans le territoire ;
- pertinence de l'offre artistique ;
- qualification de la main d'œuvre ;
- équilibre économique du projet ;
- développement des partenariats à l'échelle nationale et internationale ;
- structuration d'un travail de diffusion et de médiation sur un ou plusieurs territoires du Département.

3. Il soutient également et qualifie le fonctionnement de **10 centres culturels de rayonnement territorial**, dont l'action et l'activité participent de la dynamisation d'un territoire au sens du périmètre défini par le Conseil départemental, pour la mise en œuvre de leur projet d'action culturelle à l'année sous forme de saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts graphiques et arts plastiques, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire et présentant un intérêt départemental, selon les modalités suivantes :

DISPOSITIF	OBJECTIFS	CONDITIONS	PARTICIPATION MAXIMALE
Co-production	Favoriser la création en arts de la scène (théâtre, danse, musique, cirque...). Accueillir chaque année au minimum : <ul style="list-style-type: none"> une création de dimension régionale en résidence, avec une part de coproduction de 8 000 € ; un pré-achat de 5 représentations. 	Aide à 40% pour une création de dimension régionale, calculée à partir des budgets de coproduction et de pré-achats, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	30 000 €
Aide spécifique au projet culturel	Soutenir les créations, diffusions, événementiels en arts plastiques, écriture, audiovisuel... selon les orientations propres à la structure.	Aide à 60%, calculée à partir des budgets de coproduction et de pré-achats, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	15 000 €
Diffusion	Soutenir la programmation artistique de l'établissement au-delà de sa commune d'implantation. Une attention particulière sera donnée aux propositions artistiques originales.	Aide à 40 % maximum par action, sur présentation des budgets artistiques détaillés pour : <ul style="list-style-type: none"> les spectacles bénéficiant de l'agrément du Département, les spectacles de compagnies régionales. Le programme d'activité présentera les éléments déterminant la qualité des projets, le volume d'activités, l'origine géographique des publics.	20 000 €
Médiation	Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics à partir des propositions artistiques accueillies. Favoriser les opérations de conquête et d'élargissement des publics par la sensibilisation, la programmation hors les murs ou la pratique artistique au niveau du bassin de population (ateliers, stages...), dont au moins 2 actions en collège.	Aide à 40 % maximum, sur présentation des budgets détaillés de l'action artistique et culturelle.	20 000 €
Plafond de subvention globale de 85 000 € pouvant représenter jusqu'à 25% du projet, sous réserve d'additionnalité du soutien départemental avec d'autres financeurs			

Indicateurs d'analyse du projet :

- projet artistique et culturel ;
- engagement de la structure dans une action comprenant à la fois de la coproduction artistique, de la diffusion et de la médiation ;
- budget prévisionnel ;
- qualification et structuration de la masse salariale (au moins 3 ETP sur les postes suivants ou équivalents : directeur artistique, administrateur, régisseur, médiateur ; au moins ¼ temps salarié affecté à la réalisation du projet culturel et disposant des compétences adéquates) ;
- plan unique de formation ;
- respect de la réglementation en vigueur notamment dans le domaine du spectacle-vivant ;
- politique tarifaire accessible ;
- plan de diffusion.

4. Il soutient les projets de **20 centres culturels de rayonnement local dont 6 spécifiquement en milieu rural**, c'est-à-dire dont l'action et l'activité s'inscrivent dans un bassin de vie et d'emploi qui est celui de la commune ou de l'intercommunalité pour la mise en œuvre de leur projet d'action culturelle développé à l'année sous forme de

saison culturelle dans les champs relevant de la musique, des arts graphiques et arts plastiques, du cinéma ou de la vidéo, du théâtre, de la danse, du cirque ou encore des arts de la rue répondant aux objectifs départementaux de développement culturel du territoire et présentant un intérêt départemental, selon les modalités suivantes :

Axe	Objectifs	Conditions	Participation Maximale
Co-production	Favoriser la création dans toutes les disciplines.	Aide jusqu'à 70% pour une création, sur présentation des budgets artistiques détaillés.	5 000 €
Diffusion	Soutenir la programmation artistique de la structure.	Aide de 25 à 40 % maximum par action, sur présentation des budgets artistiques détaillés. Le programme d'activité présentera les éléments déterminant la qualité des projets, le volume d'activités, l'origine géographique des publics.	20 000 €
Médiation	Effectuer un travail d'action culturelle auprès des publics, au niveau du bassin de vie (ateliers, stages, actions en collèges...).	Aide jusqu'à 70 % sur présentation des budgets de l'action artistique et culturelle.	20 000 €.
Arts Plastiques		Favoriser la création contemporaine, Encourager la présence artistique sous forme de résidence ouverte au public, Déployer une stratégie de médiation culturelle, S'appuyer sur une équipe dédiée (nombre d'ETP).	
Plancher de subvention globale de 2 000 € et plafond de 35 000 € pouvant représenter jusqu'à 40% du projet, sous réserve d'additionnalité du soutien départemental avec d'autres financeurs (communes, intercommunalité...).			

Indicateurs d'analyse du projet :

- projet artistique et culturel ;
- engagement de la structure dans une action comprenant à la fois de la coproduction artistique, de la diffusion et de la médiation ;
- budget prévisionnel ;
- qualification et structuration de la masse salariale (au moins ¼ temps salarié affecté à la réalisation du projet culturel et disposant des compétences adéquates) ;
- plan unique de formation ;
- respect de la réglementation en vigueur notamment dans le domaine du spectacle-vivant ;
- politique tarifaire accessible ;
- plan de diffusion.

5. Il soutient des projets de **saisons culturelles intercommunales** renforçant l'offre culturelle qualifiée en milieu rural portés par **8 communautés de communes** (hors associations, communautés d'agglomération et communautés urbaines).

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont les suivants :

- mettre en œuvre un programme intercommunal de diffusion et de médiation culturelles, portés par les communautés de communes ;
- développer l'offre professionnelle (spectacles, médiation) de proximité pour la population ;
- mener une concertation avec le Département sur les choix artistiques et culturels pour l'élaboration d'un programme annuel de développement culturel.

Les modalités d'application de ce dispositif sont les suivantes :

- réaliser une programmation régulière à l'année comprenant au moins 6 spectacles professionnels différents et 4 actions de médiation réalisées par des professionnels auprès de la population (scolaires, personnes volontaires, groupes et associations locales...) et permettant l'élaboration de documents de communication d'ensembles semestriels ou annuels ;
- s'assurer un rayonnement intercommunal impliquant une répartition de la diffusion et des

- actions de médiation dans au moins 6 communes ou prévoyant la mobilité du public (organisation de transport...);
- couvrir une pluralité de champs artistiques (théâtre, musique, danse, conte...);
 - par ailleurs, la saison doit être coordonnée par un agent intercommunal qui sera référent pour le Département;
 - tout entrepreneur de spectacles, qu'il s'agisse d'une structure associative ou commerciale, qu'elle soit privée ou publique, doit obligatoirement être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles, le fait générateur étant l'emploi d'artistes. 3 catégories existent. Elle est attribuée par les services de l'Etat.

L'aide annuelle est plafonnée à 30 000 € pour la diffusion de spectacles professionnels et la mise en place d'actions de médiation par des professionnels. Le taux d'aide est fixé à 50% des dépenses éligibles sur la base du projet de saison déposé auprès du Conseil Départemental, suite à un échange avec les services de la Direction des affaires culturelles.

L'aide départementale est versée en deux fois, 50% suite à la décision d'octroi de l'aide et le reliquat sur présentation des justificatifs et à hauteur maximale des dépenses éligibles justifiées.

Les dépenses éligibles concernent les coûts liés :

- à la programmation des spectacles (contrats de cession des spectacles cachets et défraiements - transports, repas - des équipes artistiques et techniques, le transport des décors et la TVA);
- aux coûts techniques liés à la diffusion de spectacles professionnels;
- aux rémunérations directes et défraiements ou achats de prestations pour des actions de médiation réalisées par des professionnels (artistes, pédagogues, médiateurs...);
- aux frais liés à la communication de saison.

Sont donc notamment exclus des dépenses éligibles les coûts relatifs au catering, droits d'auteurs, frais de convivialité, achat de matériel.

Au 31 octobre de l'année en cours, la structure bénéficiaire fournira au Département les justificatifs et le bilan d'activité de la saison. Le Département demandera, s'il y a lieu, remboursement des sommes indûment versées.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les **46 demandes de subvention** dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un **engagement financier global de 5 700 480 €, au titre de 2024.**

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer **3 subventions aux E.P.C.C. dont le Département est membre** le Louvre Lens, la Coupole d'Helfaut, le 9/9 Bis Métaphone, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1 pour un montant total de **2 774 980€**, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport;
- d'attribuer **5 subventions au titre des centres culturels de rayonnement départemental** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de **1 567 000 €**, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport;
- d'attribuer **10 subventions au titre des centres culturels de rayonnement territorial** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans

les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de **831 000 €**, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport ;

- d'attribuer **20 subventions au titre des centres culturels de rayonnement local** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de **329 500 €**, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer **8 subventions au titre des saisons culturelles intercommunales** aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de **198 000 €**, au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les **13 structures culturelles** relevant du droit privé, les **conventions de paiement** pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-314B06	6568/93314	Louvre Lens	1 249 000,00	1 249 000,00	1 248 980,00	20,00
C03-314A01	6568/93314	La Coupole d'Helfaut	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	0,00
C03-311B05	657381/93311	Structures à label national	550 000,00	550 000,00	550 000,00	0,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles -droit privé	745 000,00	745 000,00	420 000,00	325 000,00
C03-311I03	657348/93311	Centres culturels - Actions culturelles-Communes	228 000,00	228 000,00	178 000,00	50 000,00
C03-311I03	657358/93311	Centres culturels - Actions culturelles -Interco	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
C03-311I03	657381/93311	Centres culturels - Actions culturelles -EPCC	135 000,00	135 000,00	135 000,00	0,00
C03-311E01	65748/93311	Saison Culturelle Départementale	180 770,00	180 770,00	114 000,00	66 770,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 310 000,00	1 310 000,00	73 500,00	1 236 500,00
C03-311E01	657358/93311	Saison Culturelle Départementale	226 230,00	226 230,00	198 000,00	28 230,00
C03-311B05	65748/93311	Structures à label national	1 442 000,00	1 442 000,00	1 417 000,00	25 000,00
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	350 000,00	350 000,00	48 000,00	302 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	205 000,00	205 000,00	142 000,00	63 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 11/03/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY